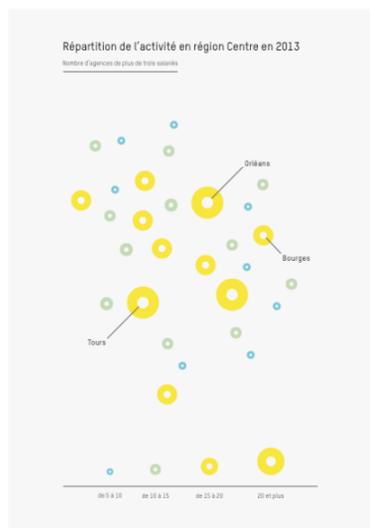


DESIGN / COMMUNICATION

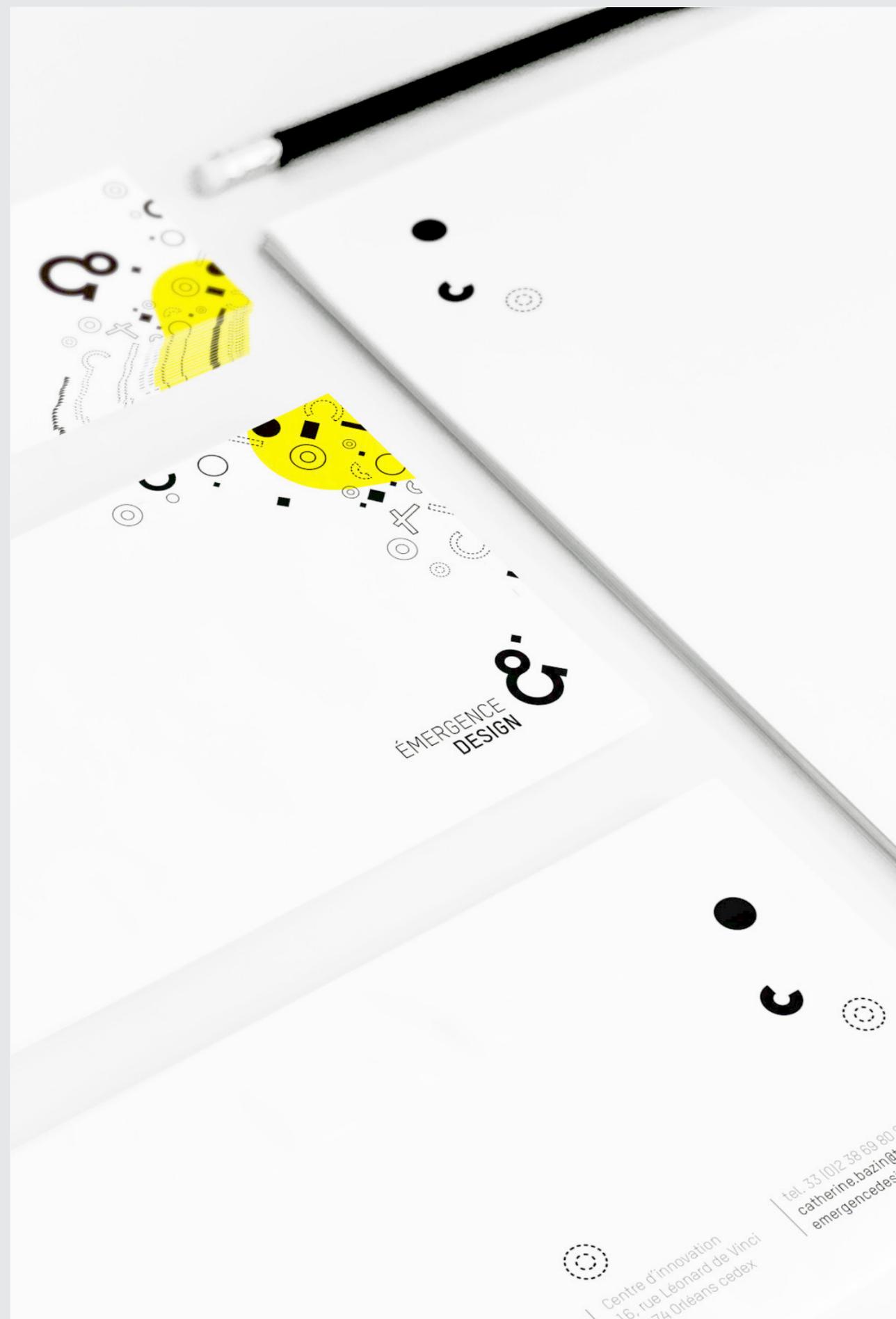




Emergence Design

Identité et site web pour le dispositif Emergence Design mis en place par Orléans Technopole pour valoriser le Design auprès des entrepreneurs et industriels en région centre.

Commanditaire Emergence Design / Orléans Technopole
Date de réalisation 2010
Supports Identité, papeterie et web
Informations techniques HTML5/CSS3, WordPress, Blog.



Centre d'innovation
 16, rue Léonard de Vinci
 45074 Orléans cedex
 tel. 33 (0)2 38 69 80 80
 catherine.bazin@te
 emergencedesign

Handicap : de quoi parlons-nous ?

SCHÉMA DU PROCESSUS HANDICAPANT



4

Quelle démarche projet ?

Développer au sein de mon établissement en relation avec le mouvement sportif

Quelle est mon idée initiale ? S'agit-il d'une idée partagée avec les personnels concernés ? (membres du bureau, bénévoles, éducateurs)

De m'occupe d'un public atteint de quelle déficience ?

Où puis-je trouver ce public ?

Après cela, qui puis-je me rapprocher ?

Ma structure est-elle opérationnelle pour cet accueil ?

Me rapprocher des services sociaux et sportifs de mon département (DDCS/ DDCSP) (voir page Quels contacts ?)

Me rapprocher des services sociaux et sportifs de mon département (DDCS/ DDCSP) (voir page Quels contacts ?)

Me rapprocher des services sociaux et sportifs de mon département (DDCS/ DDCSP) (voir page Quels contacts ?)

Me rapprocher des services sociaux et sportifs de mon département (DDCS/ DDCSP) (voir page Quels contacts ?)

16

Personnes en situation de handicap : quelles sont-elles ?

LES DÉFICIENCES MOTRICES

La personne en situation de handicap moteur

CARACTÉRISTIQUES : elles regroupent l'ensemble des atteintes touchant à la motricité du corps (le mouvement). Si la représentation collective se traduit par la représentation d'une personne en fauteuil roulant (manuel ou électrique), les personnes en situation de handicap moteur peuvent aussi se déplacer avec un déambulateur, une canne, des béquilles ou être mal marchantes (prothésées).

On distingue principalement :

- les personnes parapalées / paralysie complète ou non, des membres inférieurs / les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leur ceinture abdominale / fauteuil roulant manuel ;
- les personnes tétrapalées / paralysie complète ou non, des quatre membres / les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leurs membres supérieurs / fauteuil roulant manuel ou électrique ;
- les personnes présentant une infirmité motrice cérébrale (IMC) / atteinte de naissance qui peut avoir des conséquences sur de nombreux aspects : troubles de la motricité, de la parole, de la vision / elles peuvent se déplacer debout, en fauteuil roulant manuel ou électrique suivant le degré de la déficience motrice ;
- les personnes amputées / privées de tout ou partie d'un membre suite à une opération chirurgicale, mais l'amputation peut également être congénitale (agénésie) / la majorité concerne les membres inférieurs ;
- les personnes touchées par des maladies évolutives (sclérose en plaque, myopathie), nécessitent une prise en charge particulière car il y a des risques d'aggravation de la maladie.

LA PERSONNE : dans son fauteuil, elle perçoit le monde différemment des personnes debout. Elle aborde l'environnement à sa hauteur. Il faut savoir se baisser pour l'écouter ou lui parler, lui présenter les objets à portée de regard ou des mains. La personne handicapée motrice peut se fatiguer plus vite que les autres. Elle doit adapter son alimentation et son hydratation à ses besoins.

REPÈRES

En France, 3 enfants sur 1 000 sont sujets de déficiences motrices assez sévères. 350 000 personnes de moins de 70 ans sont en fauteuil roulant.

L'ADAPTATION PÉDAGOGIQUE : le principe sécuritaire est le socle de la mise en place pédagogique avec ce public. Des adaptations matérielles et pédagogiques sont nécessaires, comme éviter les situations pouvant conduire à des chutes graves et aménager en prévention l'environnement avec des tapis mousse par exemple. N'hésitez pas, dès le départ, à demander à la personne des détails sur sa déficience et les possibilités qui sont les siennes. Là encore, soyez bienveillant en cherchant à l'aider mais sans l'assister. Pour les personnes en fauteuil roulant, la pratique avec un fauteuil de sport est essentielle (pensez à vérifier régulièrement l'état et le bon fonctionnement de ce matériel). Pour les personnes amputées, la pratique sportive se fait avec des prothèses de sport spécifiques. Pour palier à cet impératif qui peut constituer une contrainte (particularité du matériel, « lourd » et spécifique), vous pouvez vous rapprocher des ligues ou comités handisport.

SPORTS POSSIBLES : tous les sports proposés par la Fédération Française Handisport (sports en fauteuil, mais aussi équitation, karting, canoë-kayak...) et dans les fédérations ordinaires selon le niveau d'accessibilité.

8

Quels projets communs autour des personnes en situation de handicap ?

Guide méthodologique Association sportives, établissements médicaux-sociaux

Commanditaire DRJSCS Centre
Date de réalisation 2012
Supports Livret 44 pages



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

C E N T R E

Associations sportives, établissements médicaux-sociaux :

Quels projets communs autour des personnes en situation de handicap ?

Guide méthodologique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

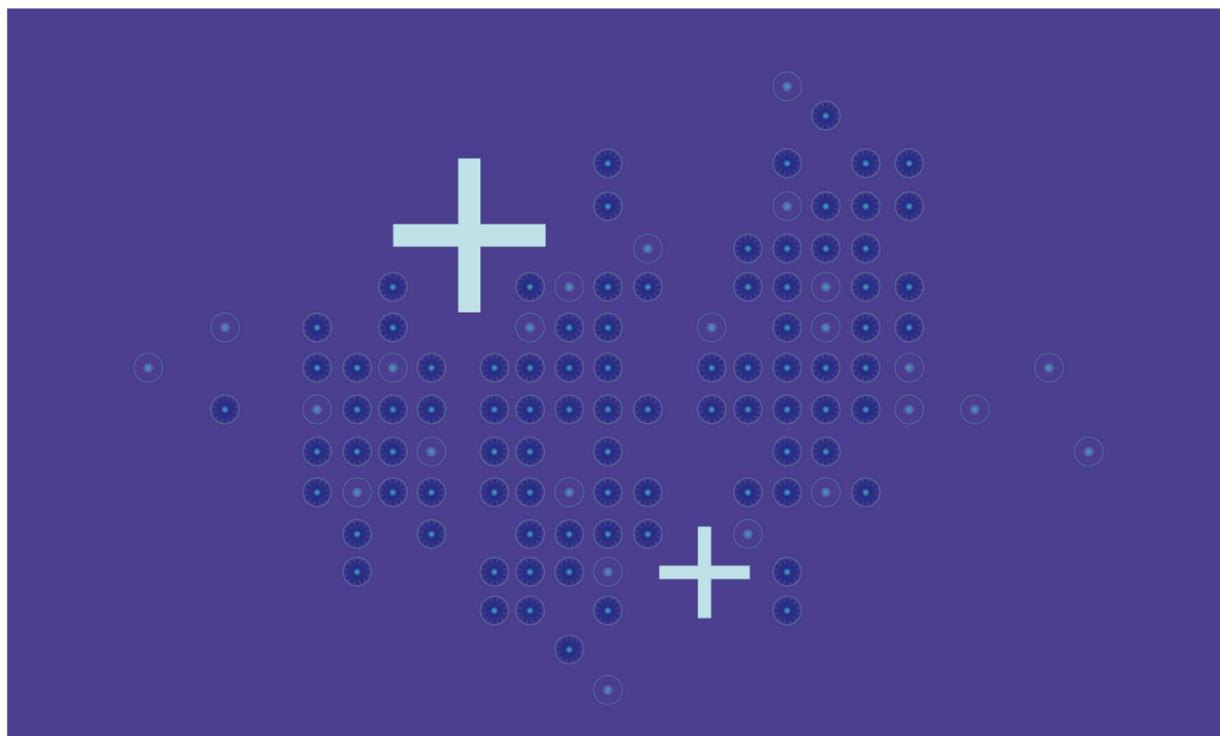


ARS
Agence Régionale de Santé
Centre

DRJSCS CENTRE
122, rue du faubourg Banner
45042 Orléans cedex
Tél.: 02 38 77 49 00 - Fax: 02 38 53 98 99

Édition 2012





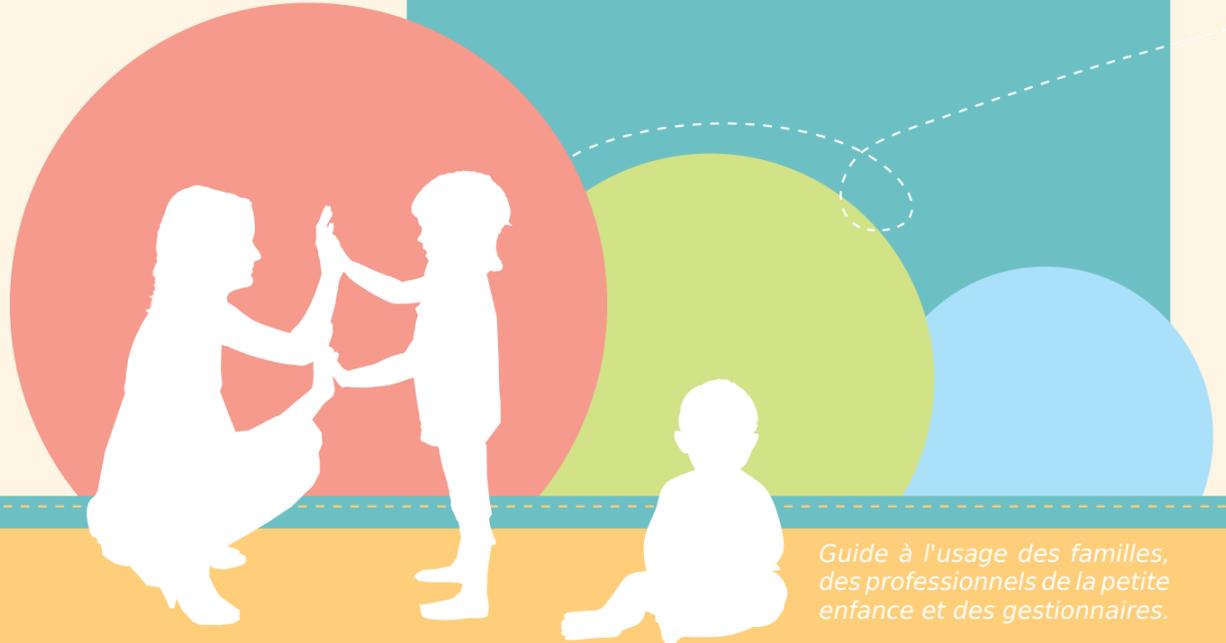
Aux Marins Célestes

Aux Marins Célestes réunissait plusieurs pratiques artistiques autour de la collection de vêtements dessinée par Françoise André et dans laquelle la styliste explore l'univers des marins polynésiens.

Commanditaire Institut Français des Pays-Bas
 Date de réalisation 2011
 Supports Identité, Affiche et vidéo
 Design sonore Santiago Dolan



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



Guide à l'usage des familles, des professionnels de la petite enfance et des gestionnaires.

Quels projets communs autour des personnes en situation de handicap ?

Guide à l'usage des familles, des professionnels de la petite enfance et des gestionnaires.

Commanditaire DRJSCS Centre
Date de réalisation 2012
Supports Livret 20 pages

Les différents types de handicap

Handicap intellectuel, mental ou psychique

Ces handicaps concernent tout ce qui tend à réduire les différentes facultés permettant d'acquies, de conserver et d'exploiter les connaissances de manière adaptée.

Ils se caractérisent par un dysfonctionnement au niveau des interactions sociales, de la communication verbale et du comportement.

Polyhandicap

Il présente un handicap mental souvent très sévère associé à un handicap moteur qui limite de manière extrême son autonomie.

Handicap moteur

Il présente des atteintes corporelles qui tendent à réduire ou interdire la motricité (déplacement, préhension, élocution, déglutition, etc.).

Une déficience motrice est une atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir. Elle est due à une lésion ou à une altération d'une fonction du corps.

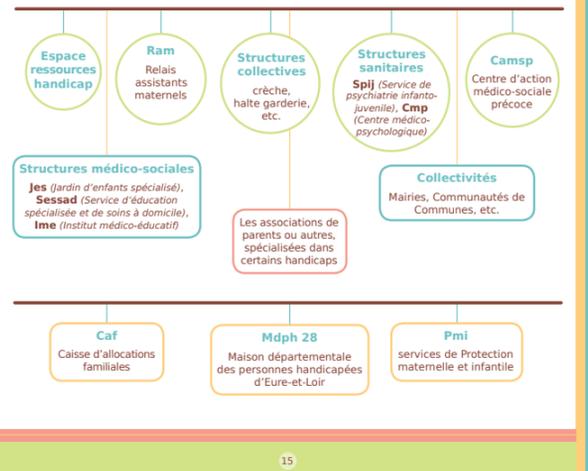
Déficience sensorielle

Il présente une atteinte partielle ou totale d'un ou plusieurs organes des sens et principalement la vue et l'ouïe, cette dernière ayant des répercussions sur le développement du langage et du comportement.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
Loi n°2005-102 du 11 février 2005 (art. 2)

Vous trouverez les informations auprès de...

Les acteurs de proximité



Quel mode d'accueil choisir ?

L'accueil en structure collective

Où ?
Halte-garderie ; Multi-accueil ; Crèche collective ; Micro-crèche, Crèche familiale, etc. agréées par les services de Pmi du Conseil départemental.

Pour qui ?
Tous les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus.

Comment ?
Temps d'accueil régulier / occasionnel / d'urgence. Un projet éducatif dédié à l'épanouissement de l'enfant et au respect de son rythme.

Combien ?
Tarifs en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Par qui ?
Des équipes de professionnels qualifiés dans un cadre réglementaire fixant les conditions de sécurité et d'encadrement.

Pour les enfants en situation de handicap, le tarif immédiatement inférieur est appliqué pour faciliter l'accessibilité.

La législation évolue

Trois principes opposables

- Principe de **non discrimination** en raison d'un handicap (art. 225-1 et 225-2 du code pénal)
- Principe d'**égalité** de traitement devant le service public
- Obligation d'**accessibilité** des lieux recevant du public posée par la loi du 11 février 2001 et précisée par le décret n°2006-055 du 17 mai 2006

Ces trois principes opposables doivent être pris en compte par le professionnel qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap.

- 2010**
Décret n°2010-613 du 7 juin 2010*
- 2007**
Décret n°2007-230 du 20 février 2007*
- 2005**
Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005*
- 2000**
Décret n°2000-762 du 1er août 2000*
- 1989**
Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989*
- 1975**
Droits de la personne handicapée reconnus

1, 2, 3, 4, 5 : voir détail des articles p. 32

L'accueil individuel

Où ?
Chez les assistants maternels indépendants avec un accès au Ram de son secteur.

Pour qui ?
Tous les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus.

Comment ?
Accueil individualisé au rythme de la famille au domicile de l'assistant maternel ou en Mam.

Combien ?
Prise en charge des cotisations sociales et d'une partie du salaire de l'assistant maternel par la Caf ou la Msa.

Par qui ?
Des assistants maternels qui ont reçu une formation obligatoire de 120 h et agréés par le Conseil départemental dans la limite de 4 mineurs de moins de 6 ans.

La garde à domicile

Où ?
Au domicile de la famille.

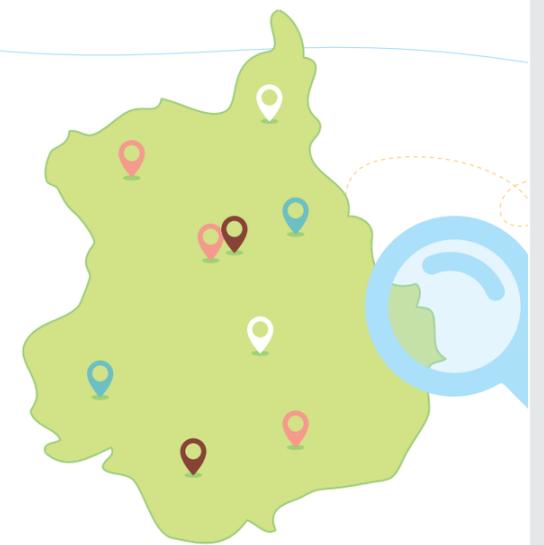
Pour qui ?
Tous les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus.

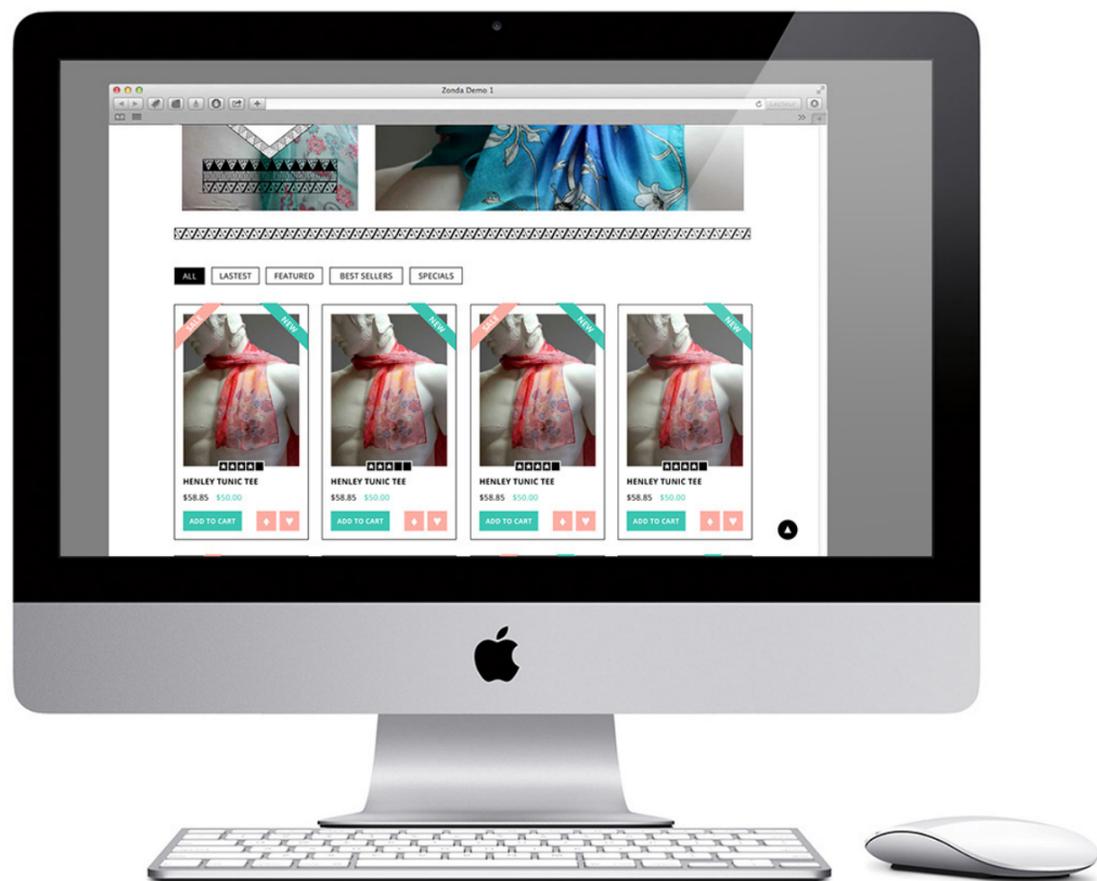
Comment ?
Accueil individualisé au rythme de la famille.

Combien ?
Prise en charge d'une partie des cotisations sociales et d'une partie du salaire de l'employé par la Caf ou la Msa.

Par qui ?
Un employé par la famille ou par un organisme agréé par l'Etat. Sa formation n'est pas obligatoire mais la formation continue est accessible.

Pour les enfants en situation de handicap, la Mdph peut ouvrir un droit pour financer le surcoût de l'accueil.





Michel LeBrun

Michel LeBrun est une maison de création d'accessoires de mode basée dans le centre de la France depuis 1974.

Commanditaire Michel LeBrun

Date de réalisation 2015

Supports Identité, site web e-commerce, papeterie et textile

Développement DataSolution





EM₂O

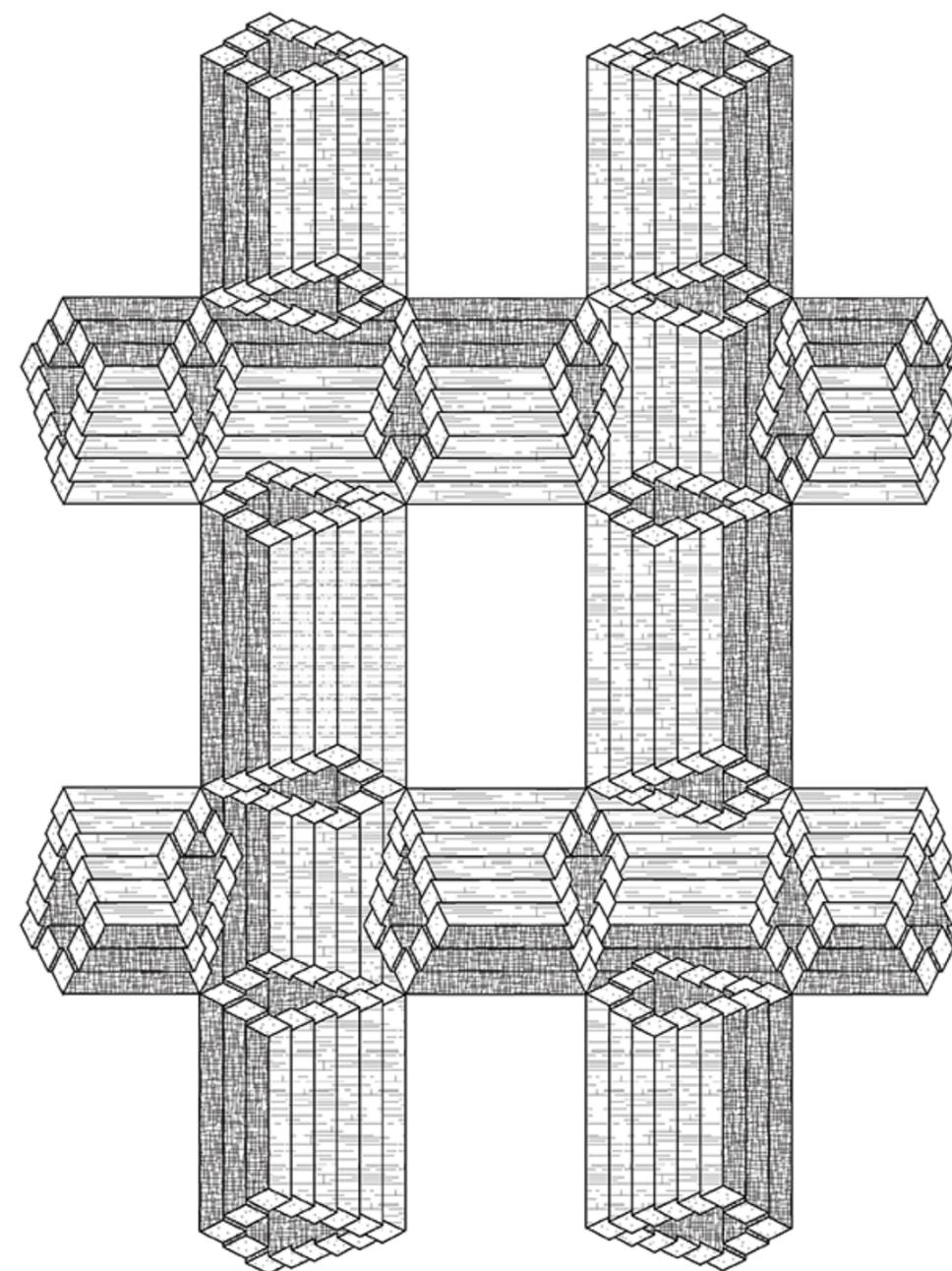
Logotype et signalétique pour EM₂O
(mobilier, agencement et intérieur, maître-d'œuvre)

Commanditaire EM₂O
Date de réalisation 2013

Supports Identité, charte graphique, papeterie, rapport d'activité

Illustration

Date de réalisation 2010
Supports C-Print





Vivre l'espace augmenté

Création d'un visuel décliné sur différents supports (affiche, programme, éléments sténographiques pour la journée d'étude et l'exposition «Vivre l'Espace Augmenté» organisée par l'ESAD Orléans aux Turbulences – Frac Centre autour d'œuvres réalisées par les étudiants dans le cadre d'un partenariat avec LVMH Recherche Parfums & Cosmétiques.

Réalisation d'une Web Application compagnon d'aide à la visite et de restitution des colloques.

Commanditaire ESAD d'Orléans / LVMH recherches

Date de réalisation 2015

Supports Identité, papeterie, web application et signalétique

Informations techniques HTML5/CSS3, WordPress, Blog





Raconte ma Caf!

70 ans de progrès



Raconte ma Caf!

Livret retraçant l'histoire de la Caf sur 70 ans.

Commanditaire DRJSCS Centre
Date de réalisation 2012
Supports Livret 68 pages



La naissance de la Sécurité sociale - 1945-1959

Les allocataires

En 1946

- 9 946 familles et 23 833 enfants bénéficiaires
- 19 799 cotisants employeurs, travailleurs indépendants et gens de maison

En 1957

- 12 573 familles allocataires
- Le paiement des Allocations familiales s'effectue dans 4 centres payeurs : Chartres, Dreux, Nogent le Rotrou et Châteaudun.

Le versement direct des allocations

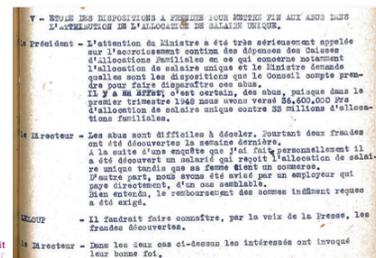
C'est en 1948, qu'est adopté par le CA le principe du paiement direct aux allocataires. Jusque là, les allocations étaient versées à l'employeur.

Les services

Au 1^{er} octobre 1951, c'est la réforme du service Prestations avec la création d'un fichier allocataires.

Le conseil d'administration remarque que les paiements ne sont pas toujours assortis de justifications suffisantes des droits et déjà à cette époque.

« Le règlement des Allocations familiales et de l'allocation de salaire unique a lieu à intervalles ne dépassant pas un mois. Le paiement est effectué en espèces au guichet de la caisse soit par chèque postal ou mandat dont les frais sont à la charge de la caisse, soit enfin à domicile en principe entre les mains du père, chef de famille. »



1948 - Extrait Caf d'Eure-et-Loir

Des évolutions législatives et sociales - 1994-2000

Versement des allocations

Les Allocations familiales sont versées pour les enfants jusqu'à l'âge de 20 ans.

En 1999, plusieurs ajustements sont faits :

- l'allocation de rentrée scolaire passe de 429 à 1 800 Frs (de 8320 à 31030 €). Elle est prise en charge par la Caf.
- l'élévation de 20 à 21 ans pour l'âge limite du versement du complément familial
- l'élévation de 20 à 21 ans pour l'âge limite de prise en compte des enfants dans le calcul des allocations logement
- l'augmentation de 25 % de l'aide au logement versée aux jeunes salariés âgés de moins de 25 ans et en situation précaire

En juin 2000, de nouvelles mesures sont annoncées :

- création d'un congé pour enfant gravement malade et d'une allocation de présence parentale
- création d'une aide à la reprise d'activité pour les bénéficiaires de l'APE en fin de droit



M. POMMIER (vice-Président Ca est. 95), M. GRETHEN et M. PADRE (Président du CA) Caf d'Eure-et-Loir



À cette époque, la Caf participe aux différentes manifestations et foires organisées dans le département.

1991 - Foire de Dreux Caf d'Eure-et-Loir

La naissance de la Sécurité sociale - 1945-1959

Les caisses d'Allocations familiales

Les 14 caisses d'Allocations familiales du régime général sont, sur le plan juridique, des organismes de Sécurité sociale.

4 fonctions

- l'encaissement des cotisations,
- le versement des prestations familiales,
- la gestion du personnel et administrative,
- l'organisation de l'action sanitaire et sociale.

4 grandes prestations

La loi du 22 août 1946 les définit :

- les allocations à partir du 2^{ème} enfant,
- l'allocation de salaire unique pour les familles ne disposant que d'un seul salaire,
- les allocations prénatales,
- les allocations maternité.

Aide au logement

Le 1^{er} septembre 1948 est créée l'allocation logement, sous condition de ressources, destinée à compenser les effets de la libération des loyers, ainsi qu'une prime de déménagement.

Et l'action sociale ?

La pratique de l'action sociale doit tenir compte des recommandations du comité technique national d'action sanitaire et sociale. Traditionnellement dans les caisses d'Allocations familiales, l'action sociale attribue des aides au logement et aux vacances et développe un service social et d'enseignement ménager.



1950 - Affiche Musée de l'histoire sociale

Avantages sociaux et désagréments financiers - 1980-1993

Création du service contentieux

En 1983, la Direction lance une étude sur le recouvrement des créances. Elle aboutit à la création d'un service contentieux.

Pour assurer le contrôle des allocataires, on assigne 1 contrôleur pour 15 000 allocataires.

À l'action sociale, faire face à la recession

En 1983, plusieurs actions sont mises en place :

- suppression des prêts "accession à la propriété"
- accroissement sans précédent des prestations financières versées aux familles nécessiteuses (prêts d'honneur et secours) pour faire face aux difficultés économiques du moment
- très forte régression des demandes de subventions des œuvres en matière d'investissement
- réserve de crédits importants pour la rénovation des Foyers des Jeunes Travailleurs

En 1989, Mme Yvette Chaillou inaugure un nouveau métier. Elle est nommée conseillère technique petite enfance.

Deux ans plus tard, en 1991, le service du Fonds Solidarité Logement (FSL) est créé.

Le 18 novembre, la convention du service social est signée par le Conseil général et la Caf.

Cette même année, le 1000^{ème} contrat enfance est signé avec la commune de Léves.

En 1992, 50 000 Frs (10 694 €) sont affectés au dispositif "dettes d'énergie".



1981 - Noël au service d'action sociale Caf d'Eure-et-Loir



1993 - Signature d'un contrat Enfance-jeunesse Caf d'Eure-et-Loir

Et la Caf de demain ?

Paroles de jeunes embauchés

Et vous, la Caf de demain, vous la voyez comment ?

« Caf connectée Plus proche de nous Organisation multi-branches Nouveaux métiers Caf privatisée ? @Caf Caf nationale @Visio Caf Écolo Caf virtuelle Télé-travail 100% dématérialisée Gestionnaire de données Internet Prestations versées sur les salaires »





Château du Romerel

— Maison d'Hôtel —

Château du Romerel
Maison d'Hôtel

Création d'une identité globale pour le Château du Romerel en Baie de Somme.

Commanditaire Zylba
Date de réalisation 2014
Supports Identité, Charte graphique, web, signalétique.



Alice Méchain-Grivel
Clément Sayous
Nicolas Témieau

